

# Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique de Mandat (ref. à compléter par l'association) : .....

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Michael Home à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, ainsi que votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Michael Home.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir au-près de votre banque.

Veuillez compléter les champs marqués\* et joindre obligatoirement un **relevé d'identité bancaire**.

## Informations parrain

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Pays\* :

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN\* :

Code international d'identification de votre banque – BIC\* :

## Informations créancier

ASSOCIATION MICHAEL HOME  
8, rue Saint Philippe du Roule  
75008 Paris

Identifiant IBAN :  
FR76 3000 3031 7100 0501 4845 982

Type de paiement :

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Fait à\* :

Le\* :

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.